Maiko Tayna Kahuzi-Biega Landscape Means of Verification Number 3 Maiko National Park For Annual Report 2008

The Consortium to Lead Natural Resource Management in the Maiko Tayna Kahuzi-Biega Landscape for the Congo Basin Forest Partnership











Submitted Janaury 15, 2009 by Alecia Lilly, Dian Fossey Gorilla Fund International

Didier Bolamba, Chief Warden, ICCN





Contents

Appendix A: Strategic Document for Maiko National Park Planning Process

Appendix B: Current Draft of Management Plan for Maiko National Park

Maiko Tayna Kahuzi-Biega Landscape Means of Verification Number 3

APPENDIX A STRATEGIC DOCUMENT

Maiko National Park

For Annual Report 2008

Submitted January 15, 2009 by

Alecia Lilly, Dian Fossey Gorilla Fund International Didier Bolamba, Chief Warden, ICCN







PARC NATIONAL DE LA MAÏKO

CARPE Strategy Document

November, 2008

I. Identify and Define Roles of Planning Team				
Task	Roles	Responsible person		
Roles and responsibilities pertaining to planning process of area lead NGO staff clearly defined.	-CI is landscape leader	Patrick Mehlman, PhD		
process or area read read standard grant g	-ICCN is the lead planning agency in macro-zone	Didier Bolamba, Conservateur		
	-DFGFI is the lead technical partner	Alecia Lilly, PhD Pierre Kakule		
Additional staff hired as needed, and/or any tasks contracted to partner organizations.	Strategic planning consultant engaged to review management plan	Juan Carlos Bonilla, MBA		
Roles of non-lead NGOs and other collaborators including government partners clearly defined	CoCoSi and General Direction of ICCN	Benoit Kisuki ADT ICCN		

II. Information/Data Gathering				
Data types	Data available	Data collection needs	Strategy to collect data	Timeline/MOV
Physical				
-Boundaries of landscapes delineated.	-Base topo map	Boundary ground truthing and	Field patrols to	2009-2011/
-Identify topography, water courses, unique physical features	-Satellite pictures	GIS mapping	ground truth as possible given security	Field patrol reports
-Maps/satellite imagery compiled.	-No legal concessions exist in MNP	Complete set of maps not yet published in Management	conditions	
-Boundaries of existing legal extractive concessions mapped and their status noted.		Plan	Prepare and print complete set of maps in Management Plan.	3/2009 Maps in updated Management Plan
-Boundaries of existing protected areas mapped and their status noted.			MOV	
Ecological				
-key wildlife resources	-Fauna list	-Information on migration corridors	Field patrols continue to collect	2009-2011/ Field patrol
-wildlife migration corridors	-Scientific expeditions	La Caraca Caraca Cala de Cada cara de	data on presence	reports
-rare and under-represented plant	have provided baseline presence/absence of	-Information on fish, birds and amphibians.	absence quadrants for	
communities	megafauna in the 3	апривань.	elephant, gorilla,	
	sectors	-Botanical information on rare	chimpanzee	
-other floral and faunal resources of key importance to the landscape and its		plant communities	concentrating on corridor from	
population		-Information on other flora and	northeast to	
		fauna resources of key	southwest (center	
		importance	of Park)	
		-Information on key ecological phenomena	Invite scientific teams to conduct RAP on key species	2009-2011

Socio-economic Identify villages, foot paths, transport routes, key economic centers within and around the landscape, agricultural activities, hunting/fishing areas, areas of subsistence, level timber extraction.	-1994 Census (Hart & Sikubwabo) Socioeconomic surveys of Midede and Bikoka General location of populations inside the park, hand drawn and converted to GIS, but not yet included in the Management Plan	-Recent information on populations within the park	-Conduct additional socioeconomic surveys -Print and include maps in Management Plan MOV	2009-2011 Reports of socioeconomic surveys, updates in Management Plan 3/2009 maps in updated Management Plan
Identify all stakeholders (including pertinent populations outside the zone). Identify those resources and regions of zone utilized for subsistence purposes vs. larger commercial trade. Map location of economically desirable timber species or mineral deposits not currently in any concessions.	Maps of mining hand drawn and converted to GIS but not yet included in the Management Plan	Detailed strategy for reaching each stakeholder group -Levels of mining and other resource extraction	GIS-based approach to determining villages and sizes See Public Participation Strategy -Prepare and print mining maps for Management Plan. Prepare and print other resource maps as appropriate.	Field staff collect data and integrate into GIS database in 2009-2010 3/2009 maps in updated Management Plan 6/2009 aps in updated Management Plan

Assess government management authority presence in the zone and capacity to play a role in planning process.	-Brief evaluation in Management Plan -Staffing lists and training rosters	-In depth assessment of capacity	-Hire consultant to conduct evaluation	2010
	-Equipment inventories			

Task	Current situation	Needed	Proposed activities	Timeline/MOV
Identify those stakeholders that must be included in process; interested and affected publics.	General stakeholder list in Management Plan CoCoSi includes Government, NGOs, and local population representatives	Finer detail in list, with individual organizations and contact names.	Refine and validate stakeholder list	3/2009 New stakeholder list in updated Management Plan
Prioritize which stakeholders should be engaged earliest; based on current activities that pose existing threats to key resources.	No explicit priorities in list	Prioritization and schedule for engagement	Organize stakeholder list in priorities and engagement calendar	6/2009 Engagement plan and calendar in Implementation Plan
Describe how to engage with different groups; local villagers, migrant populations, timber/mining interests, NGOs, etc.	Brief engagement strategy in Management Plan Workshops with local communities conducted in 2008 in all three sectors of the park.	Detailed strategy with differentiation of groups	Prepare detailed strategy	6/2009 Detailed strategy in Management Plan
Create a process for conflict/dispute resolution between interests/stakeholders.	CocoSi may serve as forum for dispute resolution	Alternative methods to involve illegal groups in the park, not represented in the CoCoSi	Prepare detailed strategy	6/2009 Detailed strategy in Management Plan

IV. Creation of Strategy for Form	al Recognition of Plan			
Task	Current situation	Needed	Proposed activities	Timeline/MOV
Formulate strategy for having the plan formally recognized by the necessary authority.	Draft Management plan completed according to ICCN standard.	Official recognition by ICCN	Review of plan, prepare for publication.	10/2009 Management plan approved and published
	Draft Management Plan completed according to USFS standard. Some sections still incomplete.	Approval by CARPE. Not needed for official approval, but considered important quality control.	Send to CARPE and review document according to feedback. Complete missing sections.	6/2009 Reviewed Management Plan submitted to CARPE in 09 SAR

Task	Current situation	Needed	Proposed activities	Timeline/MOV
Stakeholder groups convened to describe their expectations, desired conditions, and purpose of the landscape or macro zone plan plan. Objectives should reflect the desired conditions of the landscapes	CoCoSi met in 2007 and developed: -Desired Conditions -General Objective – Specific Objectives Sections included in the	Improve fit between objectives and desired conditions. A few of the desired conditions do not have specific objectives linked to them	Review both desired conditions and objectives in the next CoCoSi meeting to improve fit.	3/2009 CoCosl minutes and updated Management Plan
Agreements reached and objectives defined for the landscape.	Management plan	Section on challenges and possibilities needs to be associated to each objective, rather than a general overview as in current Management Plan.	Review section in Management Plan dealing with challenges and possibilities to improve detail and fit with each objective.	6/2009 Reviewed Management Plan submitted to CARPE in 09 SAR

of which types of es are relevant in context. A micro-zoning proposal by the park administration must be prepared and discussed in	3/2009 CoCoSi minutes and updated Management Plan
	•
the next CoCoSi.	
d truth the micro- I prepare specific Guidelines for each micro-zone	6/2009 Reviewed Management Plan submitted to CARPE in 09
1	d prepare specific each micro-zone would need to be

Task	Current situation	Needed	Proposed activities	Timeline/MOV
Identification of activities for the zone that must occur in order to develop the management plan.	Management plan includes in annex a detailed 2008 Implementation Plan.	There are minor discrepancies between the activities described in the two documents, although there is	Both planning documents for 2009 must be coherent among	3/2009 CoCosl minutes and updated
Describe methods for these activities and resources needed to accomplish them. The CARPE matrix includes detail of activities, budget, responsible parties, indicators and MoV.	no contradiction or confusion of objectives.	themselves, and with the revised Desired Conditions and Objectives. Manage Plan	Management	
			Causal logical chain between tasks-activities-objectives-desired conditions must be clear and evident.	Reviewed Management Plan submitted to CARPE in 09 SAR

Task	Current situation	Needed	Proposed activities	Timeline/MOV
Description of necessary activities and data collection, and who is responsible for them, needed to evaluate how well objectives are being met by plan. Monitoring results are utilized to adapt management plan as needed.	Management plan includes a placeholder for monitoring chapter. The CARPE matrix includes detailed monitoring of implementation of activities.	A detailed monitoring plan to include not only implementation monitoring, but also impact and context indicators, such as population, human activities, fauna, etc.	Develop monitoring component of Management Plan	6/2009 Detailed monitoring component in Management Plan
	Scientific expeditions and socioeconomic surveys have provided some baseline information.			

Maiko Tayna Kahuzi-Biega Landscape Means of Verification Number 3

APPENDIX B MANAGEMENT PLAN

Maiko National Park

For Annual Report 2008

Submitted January 15, 2009 by

Alecia Lilly, Dian Fossey Gorilla Fund International Didier Bolamba, Chief Warden, ICCN





QuickTime™ and a TIFF (Uncompressed) decompressor are needed to see this picture.

INSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

PARK NATIONAL DE LA MAÏKO

Plan Général de Gestion 2007-2012

Octobre, 2007

Revision pour format USFS, Novembre 2008

SECTION 1: VALEUR UNIQUE DU PARC NATION	AL DE LA MAIKO	5
SECTION 2: CHARACTERISTIQUES		6
Statut Juridique et Administratif		6
Aspects physiques		7
Aspects Ecologiques		7
Principales resources fauniques		7
Couloirs de migration et de mouvement de la faune Flore		10
Populations végétales rares et sous-repprésentées		10 10
Autres resources de flore et de faune d'importance primordiale		10
Phénomènes écologiques		11
Aspects Socioéconomiques		11
Aperçu historique		11
Distribution de population, principaux centres économiques, et axe	es de transport	14
Identification des interessés		14
Distribution des ressources naturelles	Error! Bookmark not	
Distribution des activités économiques Tendences demographiques et socioéconomiques rècents		15 15
rendences demographiques et socioeconomiques recents		13
Installations		16
Impacts environnementales		16
Description des menaces et défis à relever		16
Menaces		17
Défis		17
Défis futures et nouvelles influences	Error! Bookmark not	defined.
Evaluation de la presence de la gestion gouvernementale		17
SECTION 3: DESCRIPTION DES CONDITIONS DE	SIREES	19
SECTION 4: LES OBJECTIFS DE GESTION		21
Tableau des Objectifs		21
Défis et possibilités associés a la réalisation des objectifs		22
SECTION 5 : LES DIRECTIVES		23
Chasse et pêche		23
Produits ligneux		23
Produits forestiers non-ligneux		23

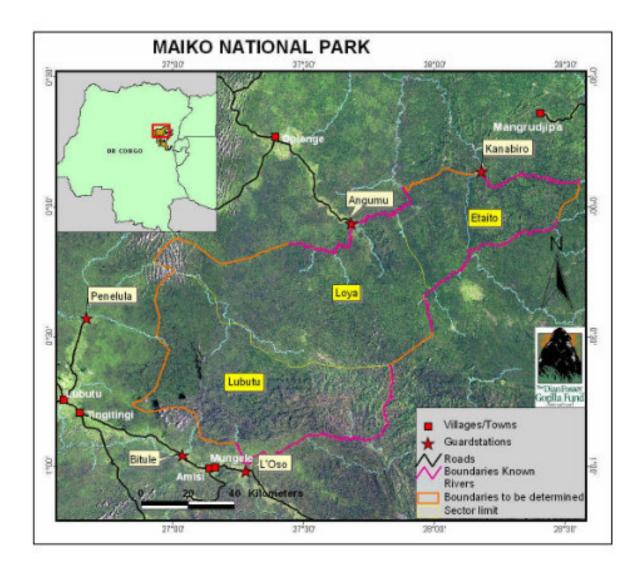
Plan de Gestion du Parc National de la Maiko Version USFS, Nov. 2008

Vehicules motorisés et loisirs non motorisés	23
Routes et moyens de transport autorisés	23
Infrastructures	Error! Bookmark not defined
Feu	Error! Bookmark not defined
Patrimoine Culturel	Error! Bookmark not defined.
Minereaux et géologie	24
Activités touristiques	24
Recherches scientifiques	24
Droits des communautés riveraines	25
SECTION 6: LES MICRO-ZONES	26
Critére pour guider le micro-zonage	26
Micro-zones	26
Zones de protection complète	26
Zones de chasse	26
Zones de Pêche de subsistence et de pêche de loisir.	26
Zones de patrimoine culturel	26
Zones développées ou à grand impact	26
SECTION 7. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	27
SECTION 8. LE SUIVI	27

Section 1: Valeur Unique du Parc National de la Maïko

Le Parc National de Maiko a une valeur de conservation unique en tant qu'unité de gestion et en tant qu'élément clé dans un Landscape régional de conservation significatif. Ci-dessous se trouve une brève liste d'aspects importants:

- C'est une grande étendue de forêt continue, un des plus grand bloc intact du Bassin du Congo
- La presence d'espèces en danger d'extinction, tels que les Gorilles de Grauer, les chimpanzés, les éléphants de forêt, les okapi.
- Le parc couvre une gamme d'altitudes du Rift Albertin aux forêts de plaine, fournissant une vaste variété d'habitats.
- Le parc, avec le Parc Natinal de Kahuzi-Biega, est une aire protégée clé pour le Landscape Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega, une des 12 zones prioritaires pour la conservation définie par le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.
- Ces dernières années, Maiko est devenu un exemple à succès de la transformation d'un "parc papier" en une aire protégée ayant des opérations sur le terrain. Malgré de nombreux defis logistiques, techniques et sécuritaires, l'ICCN, l'autorité congolaise pour la faune et la flore, a une présence physique dans le parc pour la première fois depuis sa création en 1970.



Section 2: Characteristiques

Statut Juridique et Administratif

Le Parc National de la Maïko, avant d'être créé Parc National le 20 novembre 1970 par l'Ordonnance loi n° 070-312 et couvrant une superficie de plus ou moins 10.000 km², il a été identifié en 1938 par les colonisateurs belges comme une réserve de chasse.

Le parc est propriété de l'Etat de la RDC et son organe de gestion est l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Il s'étend sur trois Provinces de l'Est de la RDC à savoir la province du Nord-Kivu en territoire de Lubero, province Orientale en territoire de Bafwasende, province de Maniema en territoire de Lubutu.

Aspects physiques

Le PNM est à cheval sur l'équateur entre 1° latitude Nord et 1° latitude Sud, et entre 27° et 28°30' longitude Est. Il connaît une altitude moyenne approximative de 850 m. La topographie est variée à travers la région. Dans l'extrême sud du parc, des montagnes surplombent abruptement de 550-1300 m couvrant une superficie approximative de 3400 km2 entre les limites sud et ouest du parc. Vers les sources des eaux de la rivière Maïko la topographie attenue considérablement et la majeure partie des secteurs centre et Est est légèrement ondulée dans une altitude moyenne de 800 m. La forêt est ponctuée dans l'extrême nord-est et ouest par plusieurs massifs isolés, qui atteignent une altitude maximum de 1000 m.

La région sud de la Maïko est drainée premièrement dans la direction nord-sud par les rivières Lubutu, Ufia, Ubilikeko et Mesa. Toutes ces rivières sont tributaires du réseau de la rivière Oso-Lowa, qui se déverse dans la rivière Lualaba vers l'ouest. La rivière Maïko qui est aussi tributaire de la Lualaba a sa source dans les montagnes dans l'est lointain de ce secteur et serve comme une caractéristique primaire du drainage pour l'intérieur et parcourant la direction sud est - nord ouest à travers le parc.

Aspects Ecologiques

Principales resources fauniques

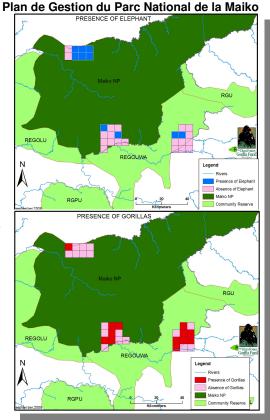
La faune au PNM est très riche et très diversifiée. Elle va des plus petites aux plus grandes espèces. Ainsi parmi les *pholidotes* on peut citer le pangolin géant ; les *primates* : le cynocéphale, le cercoèbe agile, le cercopithèque ascane, le cercopithèque mitis, le cercopithèque wolfi-denti, le cercopithèque de l'hoest, le cercopithèque hamlyn, le colobe d'Angola, le colobe badius, le gorille de plaine de l'est et le chimpanzé en face claire. Parmi les *carnivores* on peut citer le léopard ; les *tubulidentés* on peut citer l'oryctérope ; les *hyracoïdes* on peut citer le daman d'arbre ; les *proboscidiens* on peut citer l'éléphant de forêt ; les *artiodactyles* on peut citer le potamochère, l'hylochère, le chevrotin aquatique, l'okapi, le sitatunga, le bongo, les différents céphalophes comme le nigrifron, monticole, a dos jaune, sylvicultor, callipygus, leucogaster ; l'antilope pygmée, le buffle de forêt.

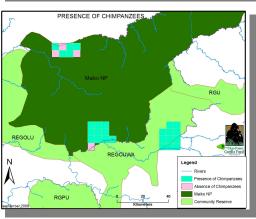
La documentation sur la faune ichtyologique, ornithologique et batracienne n'étant pas disponible, il en faudra des récoltes des données spécifiques, lesquelles devront être intégrées le moment venu dans notre plan.

<u>L'éléphant</u> est une espèce intégralement protégée mais menacée au PNM, sa présence était dans le temps signalée sur presque toute l'étendue du parc, mais aussi moins sensiblement dans certaines zones aux alentours du parc. Soit ses différents indices de présence sont le plus souvent trouvés dans les habitats ouverts au sein des forêts, mais également dans le type de forêt de régénération comme dans les forêts naturelles. Malgré tout beaucoup de signes de concentration on été trouvés dans les zones en *Gilbertiodendron* après que les grains soient tombés ce qui suppose que les éléphants peuvent migrer sur une base saisonnière dans ces zones pour la recherche de la nourriture (Hart & Sikubwabo 1994).

Le gorille de plaine de l'est est présent dans plus ou moins certaines zones discrètes et isolées avec des groupes apparemment séparés de leur proche voisinage par plus de 60 km. (Hart & Sikubwabo 1994). Le gorille est également présent dans des zones additionnelles, spécialement dans la partie sud du parc.Le gorille est trouvé dans une variété de type de forêt y compris les formations naturelles de basse altitude. Leurs activités sont les plus abondantes dans les forêts secondaires et dans les zones où les herbacées sont en prédominance et dans les forêts en régénération. Les pentes sont préférées, probablement par le fait que dans certaines zones elles supportent une association de végétations denses dans le sous bois des forêts en canopées ouverts. Le gorille est menacé au PNM par la chasse et le trafic des bébés gorilles.

Malgré que le chimpanzé ait une large distribution au PNM, il apparaît être non commun dans certaines zones. Sur 10 quadrats d'échantionnage au nord-est du parc, la présence des chimpanzés a été enregistré dans deux quadrats seulement (aux tournants de Mangila et Sasi). Il y a eu également très peu d'observations en amont des rivières Etshopo et Bilota. Par contre une grande densité d'indice de présence des chimpanzés ont été relevés dans la région de Penetula et d'Angumu. En général, le chimpanzé fréquente les mêmes associations d'habitats que le gorille dans le PNM. Il évite comme le gorille



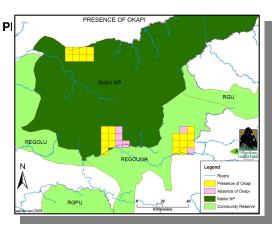


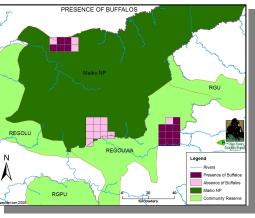
les zones en fort pourcentage couvert en dominance par la forêt en *Gilbertiodendron*. Le chimpanzé est également menacé par le trafic des bébés et sa viande.

L'<u>Okapi</u> est une espèce solitaire. Ses indices de présences incluent principalement les empreintes entières, des brindilles et petites branches broutées. Les crottes sont également trouvées en petite fréquence. L'okapi tend à déféquer dans un même espace déterminé et la fréquence des fumiers éparpillés par les scarabées peut égaler presque la fréquence de défécations. (Hart & Sikubwabo, observations non publiées). L'okapi est présent sur presque toute l'étendue du PNM. Il est observé soit ses indices de présence du nord au sud. Il est abondant dans la partie nord-est du parc ainsi que la partie nord-ouest dans la zone de Penetula. Pendant leur recensement, Hart et Sikubwabo en 1994 ont trouvé moins d'indices de présence au sud de la rivière Maiko, et il a été complètement absent au sud des rivières Oso et Uvira. Ces rivières apparaissaient constituer la limite

sud du domaine de l'okapi. Les indices de présence de l'okapi étaient moins fréquemment trouvés aux alentours des colonies forestières, et il évite des larges zones ouvertes, les brousses cultivées. Par contre les forêts secondaires sont préférées.

Le buffle est également observé presque partout dans certaines parc et environnantes. Toutes les deux variétés (noir et rouge) sont observées. Leurs principaux indices de présence qu'on enregistre lors des patrouilles et des recensements sont les bouses et les sentiers. Des grands troupeaux sont observés dans les clairières tandis que des indices des groupes de 3 à 5 individus sont observés dans les forêts. Le buffle semble avoir une affinité pour les forêts de régénération. Les associations d'habitats pour le buffle et l'okapi diffèrent. Cependant le buffle préfère des zones ouvertes et des jeunes forêts secondaires qui croissent au





moment où l'okapi préfère les anciennes forêts secondaires. Le buffle comme l'éléphant se déplacent à travers les forêts de *Gilbertiodendron* en graines tombées pour se nourrir de ces graines en germination.

Les <u>petits singes</u> sont observés un peu partout dans le parc ainsi que dans les zones environnantes. Parmi ces petits singes nous pouvons citer le cercocèbe, le cercopithèque, le cynocéphale et beaucoup d'autres. Les petits singes fréquentes également des habitats variés et ils sont menacés à cause de la prolifération des armes à feu (de guerre comme de chasse) utilisées pour les abattre en vue de la viande.

Les informations locales font état de l'existence de deux espèces de <u>suidés</u> à savoir le potamochère (Potamochoerus porcus) et l'hylochère (Hylochoerus meinertzhageni) au PNM. Ces suidés sont observés un peu partout dans le parc et dans les zones environnantes. Leur présence est surtout signalée dans les forêts en régénération. Ils sont également observés dans les ruisseaux pour se nourrir des vers de terre et aux pieds des arbres aux fruits tombés.

Selon les informations de la part des informateurs locaux, 7 espèces de <u>petits ongulés</u>, variant par ordre de poids entre 2,5 et 45 kg sont présents dans le PNM. Parmi eux on peut faire mention de 5 espèces de céphalophe (*cephalophus spp*), le chevrotain aquatique (*Hyemoschus aquaticus*) et l'antilope pygmée (*Neotragus bates*). Probablement il existerait une sixième espèce de céphalophe. Les petits ongulés sont largement présents à l'intérieur du parc voire même dans les zones contiguës à celui-ci. Ils sont observés dans différents types d'habitat. Néanmoins, quelques habitats spécifiques préférés sont notés pour certaines espèces spécifiques : c'est le cas du

céphalophe à front noir (*C. nigrifrons*) qui préfère les forêts marécageuses, le chevrotain aquatique est localisé vers les forêts en altitude aux alentours des ruisseaux. Des indices de présence pour certains céphalophes sont aussi observés abondamment dans les forêts naturelles en dominance de *Gilbertiodendron*. La plupart des petites espèces des petits ongulés sont frugivores au moment où le genre d'habitats d'arbres fruitiers et de lianes sont moins nombreux

Couloirs de migration et de mouvement de la faune

Plus de données seront exigées de comprendre complètement des migrations de la faune.

Flore

La grande expansion de la forêt en *Gilbertiodendron* couvre la quasi totalité du secteur nord du parc, en particularité sur la côte-est de la rivière Lindi. Les petits stands apparaissent dans la région montagneuse et centrale des sources des eaux pendant que les stands les plus considérables sont trouvés dans les plaines entre les rivières Maiko et Sasi.

Au sud de la rivière Maiko, la forêt en *Gilbertiodendron* est soit absente ou limitée en des stands isolés. Les forêts abondantes de *Uapaca* sont notées dans les endroits éparpillés à travers le parc, s'étendant au sud de la rivière Oso, et dans la région éloignée de Penetula. Les forêts d'altitude et marécageuses caractérisaient ensemble moins de 10% des parties étudiées.

Les forêts de régénération, rangées des brousses cultivées aux forêts secondaires bien développées étaient enregistrées dans plus de 60% des quadrats étudiés, et ont compté ensemble pour près de 25% du sentier et les parties des transects à travers le parc et ses alentours (Hart & Sikubwabo).

Les étendues de forêts les plus régénérées sont d'emblée petites. Cependant, dans les concessions de SOMIBA abandonnées beaucoup d'étendues ont été ouvertes plus de 50 ans passées, restent couvertes par une succession continue des fourrés ligneuses et des herbacées qui croissent avec une petite quantité d'arbres. Il faudra des études spécifiques en vue de pouvoir identifier les autres différentes espèces floristiques constituées dans les quelques clairières, les sous bois et forêts secondaires.

Populations végétales rares et sous-repprésentées

Populations végétales rares et sous-représentées seront déterminés par la recherche botanique dans l'avenir.

Autres resources de flore et de faune d'importance primordiale

Voir annexe.

Phénomènes écologiques

Le Parc de la Maiko contient les deux les zones montagneux de Rift Albertine et la plaine boise de la Cuvette de Congo. Il est situé par conséquent dans une zone de transition écologique qui contient les éléments des deux.

Aspects Socioéconomiques

Aperçu historique

Le Parc National de la Maïko, avant d'être créé Parc National le 20 novembre 1970 par l'Ordonnance loi n° 070-312 et couvrant une superficie de plus ou moins 10.000km2, il a été identifié en 1938 par les colonisateurs belges comme une réserve de chasse. Le but de sa création était de préserver la faune de la forêt marécageuse parmi laquelle on peut citer certaines espèces phares à l'occurrence le gorille de plaine de l'Est (Gorilla berengei graueri), l'okapi (Okapia johnstoni) et le pan congolais (Afropavo congoensis).

Les limites définies par l'ordonnance loi no 070-312 n'ont jamais été amendées malgré certaines contestations en rapport avec le site et la carence d'une carte fiable doublée de l'insécurité, font qu'il est difficile de les vérifier sur terrain. Depuis l'intervention de DFGFI au PNM, ce site dispose présentement d'une carte satellitaire de haute précision, malgré tout à certains endroits les limites ne sont pas encore clarifiées. Le processus est en cours et nécessite préalablement la vérification par les agents du parc avant de sensibiliser les communautés par le biais de leurs leaders.

Avant que le site ne soit érigé en parc national, certaines sociétés minières comme la SOMIBA (Société Minière de Bafwaboli) s'y étaient installés en plein milieu des années 1930 pour l'exploitation des matières premières. Comme cette société devait prendre en charge plus d'un millier de travailleurs (miniers et traceurs de route....etc.), la grande région forestière y compris des centaines des kilomètres carrés sur lesquels s'étendent le parc national de la Maiko, ont été ouverts pour l'agriculture en vue de disponibiliser des vivres de subsistances pour ces travailleurs.

Ainsi des plantations des différentes cultures parmi lesquelles on peut citer le riz, le coton, le palmier à huile et le caoutchouc ont été échelonnées sur la route tracée par SOMIBA partant de colonies de Loya et Opienge nord jusqu' à la route Ituri.

Dans les années 1949, SOMIBA a interrompu ses opérations et a bougé avec ses employés dans la région sud de la rivière Loya. Comme la route était abandonnée, elle est devenue impraticable, les marchés des produits agricoles, inaccessibles et les plantations étaient abandonnées.

Par l'avènement de l'indépendance en 1960, la plupart des personnes qui n'étaient pas autochtones de la région (Bakumu, Barombi et Babali) avaient déguerpi du milieu.

Avec l'arrivée des rebelles Simba qui étaient contre le Gouvernement de l'époque, durant les années 1960, la dépopularisation de la région s'est accentuée, permettant ainsi la forêt secondaire d'accroître au niveau des villages abandonnés et sur la longueur de la route entière.

Pendant que la nature sauvage, laquelle par la suite devaient devenir le Parc National de la Maïko était tout simplement marginalisée et affectée par la période commerciale de la coast Swahilli, l'impact des étendues minières étaient dramatiques et reste apparent à ce jour. En plus de la déforestation, la faune sauvage était intensivement chassée enfin d'approvisionner les colonies de mines en viande.

Malgré ces déprédations, la concession de la SOMIBA a continué à supporter exceptionnellement les concentrations des quelques espèces sauvages. Le pan congolais était capturé et exporté d'Angumu pour des zoos. L'Administration coloniale a également établi une station de capture des gorilles de plaine et des okapis à Etabiri qui est resté fonctionnel jusqu'aux environs de 1950. Quand la route était devenue impraticable, la station de capture a été déplacée à Epulu dans la forêt d'Ituri. (Hart et Sikubwabo 1994).

Création du parc

La première réserve de faune dans la région fut la réserve de chasse des Bakumu (RCB) créée en 1949 par un décret colonial et cela suite au fait que SOMIBA avait déjà quitté le milieu. La RCB couvrait une superficie de 20.000 km2 de Lubero à Penetula, et incluait la grande partie, laquelle devait par la suite devenir le Parc National de la Maïko. La création de la RCB pouvait ne pas avoir été entièrement motivée par la protection de la nature de la région. Même pendant l'époque coloniale, cette vaste étendue sauvage n'a pas été patrouillée. Le fait que la RCB contenait des minerais approuvés et des dépôts aurifères, suggère que la réserve pouvait avoir été créée pour contrôler les colonies et les zones minières autorisées.

Entretemps le Parc National de la Maïko était créé en 1970, et le personnel de l'IZCN (Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature) a à peine débuté la reconnaissance et l'exploration de la région du parc. Malgré tout jusqu'au aujourd'hui beaucoup de secteurs du parc restent inconnus et au delà de leur contrôle.

Les Simba et les Idom

Après la grande rébellion des peuples anti forces gouvernementales dans les années qui ont suivi l'indépendance a été réprimée, restant les bandes rebelles dans les régions Est du pays, qui se sont eux-mêmes surnommés les Simba (lion en swahili), battu retraite a l'intérieur du parc. A partir de la, ils ont déclaré leur indépendance du gouvernement central, et se sont référés à une région mal définie qu'ils ont occupée comme une république populaire, avec un roi, à ce temps Wilson Pedro, à leur tête.

Le gouvernement du Zaïre s'est contenté de laisser ces rebelles au cœur du parc, et il n'y avait pas des opérations militaires dirigées contre eux. Leur nombre diminuait chaque année, l'ancienne garde qui reste jusqu'à ce jour inclus une poignée d'idéologies authentiques, associée avec des groupes disparates constituent une part des parias

sociaux, des militaires déserteurs qui se veulent criminels venant non loin de Kisangani. Les simba ont aussi attiré les Bankumu autochtones pour qui le motif était de rentrer dans leur patrie traditionnelle qui inclue maintenant le parc. Les rebelles vivent dans une petite colonie éparpillée tout près des têtes des eaux de la rivière Maiko.

Certains individus font du va et vient entre leurs villages dans le parc, et le gouvernement contrôle les étendues extérieures.

Comme la région Maiko s'est pratiquement retrouvée isolée dans les années qui ont suivi l'indépendance du Zaïre, d'autres groupes ont suivi les simba dans les refuges forestières y compris plusieurs sectes religieuses évadées de la persécution ou renonçant le contact avec le monde extérieur. A la veille des années 1980 un commandant militaire envoyé par le gouvernement national était capable de négocier sans carnage le retour de l'une de ces sectes l'Idom dans l'étendue contrôlée par le gouvernement tout près d'Opienge. Les simba se sont eux-mêmes retirés très loin dans le parc, menaçant de représailles contre toute agression perceptible. Dans quelques années de sa création, le PNM a été déclaré fermé pour toute visite et les quartiers généraux du parc ont été implantés à Lubutu, Opienge et Manguredjipa, chacun à 40 km des limites du parc.

Retour de l'ivoire et de l'or

A la veille des années 80 l'isolation de la région de la Maiko a été rompue quand le gouvernement du Zaïre a dissipé le contrôle, sur une petite échelle des activités minières et le prix mondial de l'ivoire brut. Les opportunités du commerce essentiellement incontrôlé de l'or et de l'ivoire, en face de manque d'argument pour une économie formaliste, a remporté sur la majeur invasion des prospecteurs et des chasseurs de l'ivoire dans les étendues les plus éloignées du parc.

Comme le commerce illicite de l'or et de l'ivoire se développait, les rebelles simba , en complétion au même moment avec un commerce lucratif avec des conservateurs du parc, usant leur contrôle sur le maintien des ruisseaux aurifères et des troupeaux d'éléphants en plein cœur du parc pour arracher des revenues sur des fortunes recherchées, incluant la représentation clandestine des représentants haut placés du gouvernement et des autorités militaires du terroir. Depuis 1989, les villageois aux alentours immédiats du parc ont fait état de la réduction de la chasse à l'éléphant. Cependant, l'aspect panoramique de l'or, et la prospection de diamant dans des étendues sélectionnées, restent des activités significatives dans le parc.

Nouvelle route, nouvelle menace

Pendant que l'extraction de l'or et le commerce de l'ivoire ouvre le parc pour l'exploitation, une menace significative est en vue avec l'asphaltage de la route reliant Kisangani a bord du fleuve Congo avec Bukavu, chef lieu de la Province du Sud-Kivu, plus de 800 km à l'est. Les travaux sur cette route ont été arrêtés pendant la période des guerres successives qui ont sévi en RDC. Néanmoins, il y a des perspectives de reprise de ces travaux par les chinois en partenariat avec la RDC. Une fois cette route complétée, la menace de la biodiversité du parc reste criante.

Distribution de population, principaux centres économiques, et axes de transport

Le Parc National de la Maiko et ses alentours immédiats sont constitués des densités les plus faibles des populations humaines dans la région Est de la RDC. Dans les années 1982, les densités dans les deux grandes zones administratives qui incluent l'étendue du parc, Bafwasende et Lubutu, environnait une moyenne inferieure de trois habitats au kilomètre carré. La zone de Lubero qui inclut le coin nord-est du parc, avait une moyenne de 33 habitats au km². Cependant, le plus de cette colonie, d'alors et maintenant, est concentrée dans le rift des hautes terres, plus de 60 km à l'est de la limite du parc.

Parmi les communautés installées dans et autour du PNM, les plus dominantes sont : les Bapere, les Nande, et les Bambute dans le secteur nord ; les Nkumu, les Rumbi au centre ; les Bakumu d'Angumu dans le secteur sud.

Dans le parc lui-même, une colonie permanente est limitée à des grands campements miniers et le capital des rebelles de Silisa. Aucun de ces villages ne compte plus de 150 personnes. En 1994 Hart et Sikubwabo ont estimé que par moment il pouvait y avoir 500 à 1500 personnes dans le parc entier (1 personne par 10 à 20 km²). La plus proche cité aux alentours du parc est Lubutu, près de 40 km à l'ouest de la limite du parc. Des petits villages éparpillés contournent la limite du parc du nord à l'est le long des routes abandonnées. Le regroupement dans ces étendues est en déclin, et beaucoup de regroupement occupés malgré 10 ou 20 ans passés ont été abandonnés. Par contraste, une majeure zone comprenant les regroupements des limites du parc au sud le long de la trans-African Kisangani-Bukavu partiellement complétée.

Malgré la popularité relativement moindre, un intense réseau de chemins et des sentiers des piétons s'entrecroisent dans le PNM. Plusieurs de ces chemins sont bien établis comme des caravanes routiers qui relient les bosquets des palmiers des terres des Barombi et des Bakumu avec les villages sur la limite du Nord –Kivu 10 à 14 jours à travers le parc. D'autres sentiers relient les campements des orpailleurs et des pêcheurs avec les colonies à l'extérieur de la limite du parc.

Identification des interessés

- 1. Communautés de base habitant à l'intérieur du parc
- 2. Les représentants du Gouvernement (politiques, administratives et militaires) au niveau national et local
- 3. Autorités coutumières
- 4. Différents exploitants des ressources naturelles du parc (miniers, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, éleveurs et autres)
- 5. Représentants des bandes armées
- 6. Acteurs impliqués dans la mise en œuvre (conservationistes)
- 7. Les groupes marginalisés (pygmées et autres)
- 8. La société civile
- 9. Les ONG locales

Distribution des activités économiques

Lors du recensement mené par Hart et Sikubwabo en 1994, les indices de présence des activités humaines ont été enregistrés dans chaque quadrat échantillonné. Cela faisait penser que l'entièreté du parc et de ses environs ont été visités par les humains dans les 5 années qui ont précédé l'étude. Presque 75% des transects échantillonnés (41 sur 60) et 26,1% (171 sur 654) de 500m de parties des transects dans les limites du parc ont été au moins rapportés comme indices de présence humaine (moyenne de 0,7 observations /km, total de 327 km). Néanmoins, excepté quelques étendues, le plus de ces indices étaient largement éparpillés, avec une faible évidence d'une utilisation intensive. Plus de moitié des transects étudiés dans le parc (33 sur 61) avaient moins que deux observations d'activités humaines, pendant que 10 transects seulement étaient là avec plus de deux, 500 sections avec des indices humains.

Les indices les plus représentatifs parmi tant d'autres sont surtout les <u>activités minières</u> et celle de <u>la chasse</u>. Certains grands campements aurifères ont des activités quasiment permanentes et ayant des représentants autochtones. La chasse de subsistance est largement limitée dans et les environs des campements miniers, d'où la chasse commerciale n'étant pas tellement perspectible. La seule principale chasse en caractère lucratif est pour l'ivoire d'où l'éléphant en paie un lourd tribut.

Traditionnellement les rivières du parc sont exploitées par des Bakumu. A l'instar de la chasse, <u>la pêche</u> est plus une activité de subsistance. Des méthodes traditionnelles comprennent les filets, les nasses et les hameçons. Des ruisseaux peuvent être empoisonnés en utilisant des produits toxines préparés à partir des produits des plantes forestières.

Tendences demographiques et socioéconomiques rècents

Comme on peut le remarquer ces informations sont issues des données récoltées il ya de cela plus de 10 nans, ce qui nécessite des données beaucoup plus récentes devant nous faire une idée sur la tendance évolutive des différents aspects.

C'est pour cette raison que durant le troisième trimestre de l'année 2008, des enquêtes socio-économiques ont été effectuées au secteur nord du PNM dans deux villages à plus au moins 30 km de la limite du parc, a savoir MIDEDE (N00°25'21.4'', E028°37'51.6'') et BIKOKA (N00°23'29.5'', E028°32'51.2''). Il est à noter que la taille et la structure de la population ont été analysées seulement pour le village Bikoka, les chefs de village dans le village Midele ayant affiché une attitude négative vis-à-vis de la conservation de la nature. Des études dans d'autres villages devront suivre en vue de nous permettre d'établir une bonne moyenne par secteur ou du moins sur l'ensemble du parc.

Profile Socioéconomique de Bikoka, une village typique autour PNM

Le nombre total de personnes dans le village est de 696±99 personnes. Plus de la moitié des habitants sont d'ethnie piri, soit 57,5%; mais également on remarque un nombre significatif de nandes 22,2% et de Barumbi 10,4%. On observe une base très large, d'où un grand nombre de naissances dans le village. Il convient de cependant de remarquer que seulement un très petit nombre de personnes atteint plus de 50 ans. Le pallier entre les 3 premières classes d'âge (de 1 a 10 ans, de 11 a 20 ans et de 21 a 30 ans) présente des écarts très significatifs quel que soit le sexe. De la classe 1 à la classe 2, les effectifs diminuent presque de moitie et il en est de même pour la classe 2 à la classe 3. La pyramide montre donc qu'après 10 ans, plus de la moitié des enfants quittent le village (56%).

A Bikoka il n'y a qu'une seule école primaire, pas d'école secondaire. Cela étant, outre le décès, les enfants qui veulent poursuivre leurs études post primaire sont obligés de quitter le village. Certains élèves vont à Kiroce (petit village a 6km au nord de Bikoka) pour le cycle d'orientation soit a Bandulu a une vingtaine de km pour le cycle secondaire qui se limite à la 4^e année section sociale.

L'examen de type d'activité dans le village Bikoka concerne 95 personnes âgées de 11 ans à plus de 50 ans. De ce tableau ; il ressort que l'agriculture est l'activité principale dans le village, soit 52% de cas exercé exclusivement. L'agriculture combiné à la chasse est également très remarquable, soit 21% de cas. L'enquête montre que ce type de chasse est surtout effectué autour des champs très éloignés du village. La chasse uniquement comme activité de subsistance est dans l'ordre de 2,1%. Les petits commerces intéressent également un nombre non négligeable des habitats et ils s'accompagnent toujours par l'agriculture, soit 14,8%. D'autres activités sont rarement exercées par les villageois

Le pourcentage assez élevé des analphabètes, associé à une croissance démographique galopante et la pauvreté pourront dans l'avenir constituer des facteurs limitant dans l'implication de cette population dans la logique de la conservation et de la protection des ressources naturelles du PNM.

Installations

Le PNM est subdivisé en 3 secteurs à savoir le secteur nord avec comme station ou quartier général Etaïto qui supervise 3 postes de patrouille savoir Kanabiro, Longomani et Etabli. Le secteur sud avec comme station Lubutu et 5 PP qui sont Osso, Mungele, Bitule, Mundo et Penetula. Le secteur centre avec comme station Loya et un PP Balobe.

Il est à noter que les 3 stations sont toutes situées à l'extérieur du parc d'où il faut parcourir une certaine distance en quittant la station pour atteindre le parc. Cet aspect constitue un des facteurs limitant pour la gestion efficiente de cette aire protégée.

Impacts environnementales

SECTION A DEVELOPPER

Description des menaces et défis à relever

Chaque année un CoCoSi (comité de coordination de Site) a lieu pour évaluer le niveau de progrès des activités prévues pour l'année qui se termine et pour prendre l'opportunité de planifier d'autres activités pour l'année suivante.

Pour l'année fiscale 2008, le CoCoSi a eu lieu en décembre 2997. Les menaces pesants sur le parc furent notes afin d'aider à définir les objectifs et les actions a prendre:

Menaces

- 1. Le braconnage en grande échelle
- 2. La prolifération des armes illégalement détenues
- 3. L'exploitation artisanale des matières précieuses
- 4. La présence des groupes armés dans le parc

Défis

- 1. L'inaccessibilité au parc
- 2. Le recyclage, formation des gardes et formation des OPJ
- 3. La réhabilitation des routes : Manguredjipa-Etaito, Lubutu-Penetula, route PK 232-Loya(177 km)
- 4. La nécessité de renforcer la conservation communautaire
- 5. La construction des postes de patrouille
- 6. Renforcement de la logistique
- 7. L'assurance des soins médicaux du personnel
- 8. L'organisation et le fonctionnement du comité de base (villageois)

Evaluation de la presence de la gestion gouvernementale

Il est à rappeler que malgré l'érection du site Maiko en Parc National depuis novembre 1970, l'Etat Congolais n'avait jamais envisagé des mesures d'accompagnement parmi lesquelles on peut citer l'évacuation et le dédommagement éventuel.

Cela fait que les différentes populations autochtones y vivent toujours d'où la complexité de sa gestion, ce qui fait que le parc a toujours existé de nom jusqu'à 2004 moment où DFGFI et WCS sont venus y apporter un ouf de soulagement par les lancements de plusieurs activités imaginables pour la gestion d'une aire protégée.

Parmi les contraintes qui bloquent l'accession à des éventuelles solutions, on pense à la non implication des différentes autorités tant administratives, politiques et militaires dans la conservation des ressources du site, l'encouragement dans les actes illégaux contre la conservation de la nature par certains responsables militaires et des leaders d'opinion.

Ainsi pour parvenir à débloquer dans une certaine mesure cette situation combien malheureuse, il faudra entreprendre des lobbyings auprès des autorités à tous les niveaux et des campagnes de sensibilisation et d'éducation des différentes communautés parmi lesquelles les bandes armées, les exploitants miniers.

Une fois le processus à l'acquisition à la cause de la conservation et de la protection du parc amorcés, il faudra déjà envisager certaines actions alternatives en faveur des populations.

Nous signalons déjà ici que DFGFI en partenariat avec l'ICCN avaient entrepris cette démarche en réhabilitant une portion de la route Butembo- Manguredjipa au secteur nord du parc, d' où pour une quinzaine des ponts, certains ont été jetés et d'autres purement et simplement répares. Au secteur sud, certains contrats ont été signés entre parc et population en vue de fabriquer certains matériaux de constructions des postes de patrouilles et station planifiés pour la construction. Ainsi, elles bénéficiaient des frais de la main d'œuvre. Cela a réveillé dans une certaine mesure la conscience des certaines gens bien intentionnées.

Section 3: Description des conditions dèsirées

Le PNM, comme toute autre aire protégée a été crée en tenant compte d'un certain nombre des valeurs, lesquelles selon leur spécificité se sont voulues d'être conservées, soit en les maintenant dans leur état naturel, soit en envisageant leur amélioration possible avec la perspective de converger vers un idéal d'avoir une entité écologique viable devant servir les générations présentes et être léguée dans les proportions acceptables aux générations futures.

Pour faire tous les aspects ou éléments qui constituent l'ensemble de cette entité devront être pris en considération. L'idéal pour le PNM étant que ce site puisse devenir un jour un parc digne de son nom avec des habitats intacts peuplés des différents et diverses espèces fauniques vivant dans la quiétude. Pour y arriver les conditions désirées ci-après ont été formulées par les intéressés :

Partic	ipation et developpement communitaire	Date cible
1	Les communautés vivants dans et aux alentours du parc adoptent une attitude positive vis-à-vis du Parc National de la Maiko.	2011
2	Les membres des communautés locales parviennent à considérer la faune du PNM comme une ressource précieuse qu'il faut protéger.	2012
3	Les communautés locales participent et bénéficient de la gestion des ressources naturelles du PNM.	2012
4	Promotion du développement économique basé sur des activités alternatives en faveur des communautés locales.	2012
5	2 familles de gorilles de plaine sont identifiées et habituées à la présence humaine.	2012
6	La conservation de la biodiversité dans le PNM contribue au développement socio-économique dans ses alentours immédiats.	2013
7	Le tourisme constitue une activité génératrice des revenues en faveur du parc et des communautés locales.	2017
Gove	rnance	Date cible
8	Les autorités politiques, administratives et militaires s'impliquent et soutiennent effectivement la conservation et la protection de la biodiversité du PNM.	2012
9	Les activités illégales (braconnage, trafic des espèces fauniques, etc.) sont contenues dans des proportions acceptables par la diminution sensible des armes à feu proliférant dans et aux alentours immediats du PNM.	2012
10	Le PNM est débarrassé de tous les groupes armés et des exploitants des matières premières.	2017
Gesti	on et Infrastructure	Date cible

11	Les différentes micro-zones en rapport avec les différentes valeurs du parc sont identifiées et certaines parmi elles sont valorisées	2012
12	Le PNM bénéficie d'un mécanisme de financement à long terme.	2012
13	Le réseau routier (Manguredjipa-Etaito, Opienge-Loya, Lubutu-Osso) qui donne accès au parc dans les 3 secteurs est réhabilité dans 10 ans.	2017
14	les 3 quartiers généraux des trois secteurs se voient dotés des infrastructures immobilières et mobilières et occupées par des agents du parc.	2022
Cons	ervation	Date cible
15	Les populations des espèces phares du parc (okapis et de gorilles de plaine de l'est, paon congolais, chimpanzé à face claire, éléphant de forêt) jouissent d'une réelle protection totale et sont distribuées sur l'ensemble de leurs habitats naturels dans le parc.	2012

Section 4: Les Objectifs de Gestion

Tableau des Objectifs

Objectif Général

Promouvoir la conservation de la nature dans le PNM et sauvegarder, valoriser d'une manière participative et durable ses ressources naturelles.

Objec	tifs Spécifiques	Date cible		
Participation et developpement communitaire				
1	Contribuer par à la promotion du développement économique du milieu grâce à la conservation de la biodiversité du PNM d'ici 6 ans par des projets alternatifs au développement	2013		
2	Valoriser les ressources clés (espèces fauniques rares et endémiques à l'occurrence l'Okapi, le gorille de plaine de l'est, le Pan Congolais) du PNM pour le tourisme.	2012		
3	Faire accéder régulièrement les communautés locales à leur quote- part ici des revenus sharing provenant de l'écotourisme d'ci 10 ans	2017		
Gove	rnance			
4	Arriver à faire impliquer effectivement d'ici 3 ans les acteurs nationaux et internationaux pour la cause de la conservation et la protection du PNM	2011		
5	Restaurer l'autorité de l'ICCN dans le PNM dans 5 ans	2012		
6	Augmenter à 80% le taux de surveillance, de contrôle et de couverture du PNM d'ici 8 ans	2015		
Gestion et Infrastructure				
7	Obtenir d'ici 5 ans un trust fund pour la gestion du PNM	2012		
8	Désenclaver d'ici 10 ans le PNM en réhabilitant les 3 grandes routes (Manguredjipa-Etaito, Bafwasende-Opienge-Loya et Lubutu-Osso) qui font accès au parc	2017		
9	Doter le PNM des infrastructures immobilières et mobilières dans ses 3 grandes Stations d'ici 15 ans	2022		
Conservation				
10	Documenter d'ici 3 ans le PNM dans le domaine écologique et biologique	2010		

Défis et possibilités associés a la réalisation des objectifs

Comme nous l'avons épinglé ci-haut, le PNM a été crée et les différents textes en rapport avec sa création sont restés lettres mortes dans les tiroirs sans mesures de mise en application sur terrain. En un mot il n'y a pas eu des mesures d'accompagnement de l'ordonnance-loi qui porte sa création dans la mesure où les différentes communautés sensées cédés les espaces au profit de l'AP, ne l'avaient pas fait et continuent à les occuper jusqu'aujourd'hui tout en vacant à leurs différentes occupations. C'est ce qui explique l'occupation du parc par des communautés, des exploitants miniers voire même des différentes bandes armées.

Cette situation rend complexe la gestion du PNM et elle ne pourra être efficiente que lorsque des solutions appropriées seront trouvées à ces problèmes. C'est alors que la plupart des objectifs ci-haut énumérés pourront trouver leur réalisation.

Section 5 : Les Directives

Le Parc National de la Maiko est l'un des 7 parcs nationaux de la RDC. Dans les conditions idéales, il doit être géré en conformité à l'ordonnance loi n° 69-041 du 22 août 1969 relative à la conservation de la nature en RDC. En restant dans le contexte du PNM ci -après repris quelques directives en rapport avec cette ordonnance loi .

Chasse et pêche

Sous réserve des exceptions prévues par la présente ordonnance-loi ou par les textes créant une réserve intégrale, il est interdit de pénétrer, circuler, camper et séjourner dans les réserves intégrales, d'y introduire des chiens, des pièges, des armes à feu, d'y détenir, transporter ou d'en exporter des animaux sauvages vivants, les peaux ou autres dépouilles ou des produits végétaux non cultivés. (Ordonnance loi nº 69-041 du 22 août 1969, Article 4)

... il est interdit, dans les réserves intégrales :

De poursuivre, chasser, capturer, détruire, effrayer ou troubler de quelque façon que ce soit, toute espèce d'animale sauvage, même les animaux réputés nuisibles, sauf le cas de légitime défense. (Ordonnance loi nº 69-041 du 22 août 1969, Article 5)

Produits ligneux

... il est interdit, dans les réserves intégrales :

D'abattre, de détruire, de déraciner ou d'enlever les plantes ou les arbres non cultivés (Ordonnance loi n° 69-041 du 22 août 1969, Article 5).

Voir aussi ci-dessus, Ordonnance loi nº 69-041 du 22 août 1969, Article 4.

Produits forestiers non-ligneux

Voir ci-dessus, Ordonnance loi nº 69-041 du 22 août 1969, Article 4.

Vehicules motorisés et loisirs non motorisés

il est interdit de pénétrer, circuler, camper et séjourner dans les réserves intégrales. (Ordonnance loi n° 69-041 du 22 août 1969, Article 4.)

L'interdiction de circuler ne s'applique ni aux fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, ni aux ministres des cultes, ni aux médecins ou auxiliaires médicaux appelés d'urgence auprès d'un malade ou d'un blessé ni à leur caravane ou à leur suite, ni aux personnes habitants les terres situées à l'intérieur d'une réserve intégrale. (Ordonnance loi n° 69-041 du 22 août 1969, Article 4.)

Routes et moyens de transport autorisés

En vue d'organiser le tourisme ou de permettre les déplacements indispensables au développement économique des populations, l'Institut prévu à l'article 14 peut par

dérogation aux dispositions de l'article 4, autoriser l'entrée, la circulation, le séjour et le campement dans les parties des réserves intégrales qu'il désigne.

L'Institut peut subordonner l'octroi des autorisations à telles conditions qu'il détermine, ainsi qu'au versement du cautionnement et au payement des taxes dont il fixe le montant. Les taxes sont perçues à son profit.

L'INOBSERVATION des conditions mises à l'octroi de l'autorisation peut entrainer la confiscation totale ou partielle du cautionnement au bénéfice de l'Institut. La confiscation est prononcée par la Direction Générale de l'Institut ou de son délégué.

(Ordonnance loi nº 69-041 du 22 août 1969, Article 6.)

Minereaux et géologie

Les terres domaniales situées dans les réserves intégrales ne peuvent être, ni cédées ni concédées. Elles ne peuvent recevoir d'affectation incompatible avec la protection de la nature. (Ordonnance loi nº 69-041 du 22 août 1969, Article 3)

... il est interdit, dans les réserves intégrales:

De faire des fouilles, terrassements, sondages, prélèvements des matériaux de nature à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation (Ordonnance loi nº 69-041 du 22 août 1969, Article 5)

Activités touristiques

Voir Ordonnance loi nº 69-041 du 22 août 1969, Article 7, ci-dessus.

Recherches scientifiques

L'Institut prévu à l'article 14 peut lever, au profit des personnes qu'il désigne et sous les conditions qu'il détermine, les interdictions prononcées aux articles 4 et 5, il peut lever notamment dans les cas suivants :

- Lorsque, à l'occasion de travaux de recherches scientifiques, il s'agit de prélever les matériaux d'études (animaux, végétaux, minéraux), de faire des fouilles, terrassements, sondages et tous les autres travaux de nature à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation.
- Lorsque dans le but de la conservation des espèces animales, il est indispensable d'enrayer la multiplication excessive de certaines d'entre elles ou d'intervenir de toute autre manière.
- Lorsque, pour l'étude des mœurs des animaux, il est nécessaire de les approcher, de les déranger, de les photographier, de les capturer ou de les tuer.

(Ordonnance loi nº 69-041 du 22 août 1969, Article 7.)

Droits des communautés riveraines

Voir Ordonnance loi nº 69-041 du 22 août 1969, Article 7, ci-dessus.

Section 6: Les Micro-zones

Critére pour guider le micro-zonage

Malgré la présence humaine dans le PNM avec leurs diverses activités qu'on peut imaginer, il existe encore des grandes étendues de forêts primaires ombrophiles à l'état intact. L'autre particularité se rapporte à la présence dans le PNM des espèces rares et endémiques telles que l'Okapi, le gorille de plaine de l'est et le paon congolais. On note également la présence d'autres espèces qui jouissent de la protection totale comme l'éléphant, le chimpanzé, etc.

Le micro-zonage devra sans doute tenir compte de ces particularités. On devra en tout et pour tout tenir compte de certains facteurs ou critères et parmi lesquels on peut citer : Le statut juridique de l'AP ; L'état actuel de conservation ; Les objectifs de gestion de site ; Les facteurs naturels (Cours d'eau, pentes, relief, etc.); La densité des populations animales protégées ; Les habitats naturels spécifiques, et La proximité des populations humaines.

Micro-zones

Zones de protection complète

Endroits où l'accès est entièrement interdit, peut-être à l'exception de l'administration du parc ou pour la conduite de recherches limitées.

Zones de chasse

Où certaines communautés sont autorisées à chasser en se conformant à certaines directives qui sont spécifiées ici dans le plan

Zones de Pêche de subsistence et de pêche de loisir.

Réservée aux communautés locales et pour les touristes

Zones de patrimoine culturel

Zones développées ou à grand impact

Pour les bâtiments administratifs, les gîtes pour touristes, etc.

Zones d'utilisation extractive

Où l'extraction de volumes limités de bois ou de produits non ligneux peut être autorisée à condition de se conformer à certaines directives.

Zones villageoises

S'il existe des villages au sein du PNM qui seront autorisés à y rester

Section 7. Calendrier de mise en œuvre

Un plan opérationnel annuel élaboré à partir des conditions désirées et des objectifs à atteindre permettra au gestionnaire du PNM de bien mettre en œuvre le PGG. Un model de PO annuel élaboré pour l'année 2008 est annexé au présent plan.

Section 8. Le suivi

Le niveau d'exécution et l'évaluation des différentes activités définies dans le plan opérationnel annuel devront être examinées dans le CoCoSi (Comité de Coordination de Site).

Dans ce cadre mis en place par l'ICCN et qui est opérationnel dans différentes aires protégées de la RDC, il est question de passer en revue activité par activité et évaluer son niveau d'exécution pendant l'année, relever les différentes contraintes qui auraient été les causes de la non éventuelle exécution des certaines parmi toute planifiées.

Une planification des nouvelles activités pour l'année qui suit est élaborée dans cette même réunion tout en prenant en compte les activités non exécutées et qui nécessitent d'être reconduites.

Les activités étant définies à partir des objectifs spécifiques, lesquels sont formulés en se basant sur les conditions désirées, cela nous aidera dans une certaine mesure à évaluer la mise en exécution du plan de gestion lui même. Il s'en suivra les modalités de gestion des différentes zones.

Annexe: Liste de Faune et Flore

	SCIENTIFIC NAME	IUCN Red List Categories **	CITES	Albertine Rift	COMMON NAME
Primates	Pan troglodytes schweinfurthi ***	EN A2cd	Appendix I		Eastern chimpanzee
17	Gorilla beringei graueri	EN A1cd+2cd	Appendix I	endemic	Eastern lowland gorilla
	Colobus angoiensis ruwenzori	NL	Appendix II	endemic	Angola pied colobus
	Piliocolobus oustaleti ellioti	DD, rare	Appendix II	endemic hybrids?	Red colobus central african
	Piliocolobus tholloni	DD, rare	Appendix II	endemic hybrids?	Tshuapa red colobus
	Cercopithecus ascanius schmidti	NL	Appendix II		Red-tailed monkey
	Cercopithecus denti	NL	Appendix II		Dent's monkey
	Cercopithecus hamlyni	LR/nt (Declining)	Appendix II		Owl faced monkey
	Cercopithecus l'hoesti	LR/nt	Appendix II		L'hoest's monkey
	Cercopithecus mitus stuhlmanni (x kandti)	stuhlmanni NL / kandti EN B1+2abc	Appendix II	endemic hybrid?	Blue monkey
	Papio anubis	NL	Appendix II		Olive baboon
	Lophocebus albigena johnstoni	NL	Appendix II		Grey Cheeked mangabey
	Galago matschiei	LR/nt	Appendix II		Spectacled galago
	Galagoides demidoff anomurus	NL	Appendix II		Demidoff's galago
	Galagoides thomasi	NL	Appendix II		Thomas's galago
	Perodicticus potto ibeanus	NL	Appendix II		Potto
	Otolemur crassicaudatus	NL	Appendix II		Greater galago
Chiroptera	Casinycteris argynnis	LR/nt			Golden fruit bat
7+	Eidolon helvum	NL			Straw-colored fruit bat
	Epomops sp	NL			Singing fruit bat
	Lissonycteris angolensis	NL			Angola fruit bat
	Megaloglosssus woermanni	NL			Nectar bat
	Nanonycteris veldkampi	NL			Flying calf fruit bat
	Nycteris sp	depends on species identification			Slit faced insect bat
	Several species of insect bats				
			Annondis		
Insectivora	Chrysochloris stuhlmanni	NL	Appendix II	also in eastern arc	Stuhlmann's golden mole
6	Crocidura sp	VU		also in oustoin are	White toothed shrew
J	Mesopotamogale ruwenzorii	NL rare		endemic	Ruwenzori otter shrew
	Rhynchocyon cirnei	VU B1 + 2c		CHACHIO	Elephant shrew
	r irry nonocyon cirri c i	10 D1 7 ZC			Lichiant sinew

Plan de Gestion Reserve de Primates de Kisimba

Version USFS, Nov. 2008

Rodentia 12+	Ruwenzorisorex suncoides Sylvisorex oriundus Funisciurus anerytherus Funisciurus carruthersi Heliosciurus ruwenzori Paraxerus boehmi Anomalurus derbianus Idiurus zenkeri Atherurus africanus Hylomyscus sp Dendromus kivu Thamnomys sp Cricetomys emini	VU B1 + 2c VU B1 + 2c NL NL NL NL NL NL NL NL NL NL	endemic endemic endemic	Ruwenzori shrew Climbing shrew Thomas's rope squirrel Carruther's mountain squirrel Ruwenzori sun squirrel Boehm's squirrel Derby's anomalure Zenker's flying mouse Porcupine African wood mice Climbing mice Broad footed thicket rats Giant pouched rat
	Deomys ferugineus Several other species of rat and mouse Hybomys? Pelomys? Otomys?	NL		Link rat
Carnivora 10	Mellivora capensis Lutra maculicollis Herpestes naso Crossarchus alexandri Atilex paludinosus Gennetta servalina Gennetta victoriae Nandinia binotata Felis aurata Panthera pardus	NL, rare in area VU A1c NL Not listed NL NL NL NL NL NL NL NL NL N	Appendix II Appendix II Appendix I endemic morph	Honey badger Spot necked otter Long snouted mongoose Alexander's' cusimanse Marsh mongoose Servaline genet Giant genet African palm civet Golden Cat Leopard
Philodota	Uromanis tetradactyla	NL	Appendix II Appendix	Long-tailed pangolin
2	Smutsia gigantea	NL very rare	II	Giant pangolin
Ungulata 15+	Orycteropus afer Dendrohyrax sp Loxodonta africana cyclotis Potamochoerus porcus	NL rare NL EN A1b NL rare	Appendix I	Aardvark Tree hyrax Forest elephant Red river hog

Plan de Gestion Reserve de Primates de Kisimba

Version USFS, Nov. 2008

Hylochoerus meinertzhageni **NL** rare Hyemoschus aquaticus DD, rare Okapia johnstoni LR/nt Syncerus caffer nanus LR/cd, rare Tragelaphus euryceros Reported as extinct for years LR/nt

Tragelaphus spekei

Cephalophus dorsalis Cephalophus monticola

Cephalophus nigrifrons

Cephalophus silvicultor LR/nt (Declining)

Neotragus batesi LR/nt Giant hog

Water chevratain

Okapi

Forest buffalo Bongo

Sitatunga

Bay Duiker

Blue Duiker

Back fronted Duiker

Yellow backed duiker Dwarf antelope

LR/nt

LR/nt

NL

EN Endangered (very high risk of extinction in wild) red bold on species list

VU Vulnerable (high risk of extinction in wild)

LR Lower Risk cd Conservation Dependent

Appendix

Appendix

Appendix II

^{*} IUCN Categories (for more details see http://iucn.org/themes/ssc/redlists/categor.htm)

^{**} Species indicated in red, provided complete protection thoughout all zones of Tayna Gorilla Reserve (education campaign and village agreements)

Class	Family	Scientific Name	Common Name	IUCN Red List Status*
MAGNOLIOPSIDA	SCYTOPETALACEAE	Brazzeia longipedicellata		EN
MAGNOLIOPSIDA	RHIZOPHORACEAE	Cassipourea acuminata		EN
MAGNOLIOPSIDA	LEGUMINOSAE	Dialium excelsum		EN
MAGNOLIOPSIDA	EBENACEAE	Diospyros crassiflora	EBONY	EN
MAGNOLIOPSIDA	LEGUMINOSAE	Gossweilerodendron balsamiferum	HARDWOOD	EN
MAGNOLIOPSIDA	MELIACEAE	Lovoa swynnertonii	BROWN MAHOGANY	EN
MAGNOLIOPSIDA	LEGUMINOSAE	Millettia laurentii	DECORATIVE LUMBER TREE	EN
MAGNOLIOPSIDA	LEGUMINOSAE	Pericopsis elata	AFRICAN TEAK	EN
MAGNOLIOPSIDA	LEGUMINOSAE	Swartzia fistuloides	DECORATIVE LUMBER TREE	EN
MAGNOLIOPSIDA	MENISPERMACEAE	Tiliacora lehmbachii		EN
MAGNOLIOPSIDA	MENISPERMACEAE	Triclisia lanceolata		EN
MAGNOLIOPSIDA	MELIACEAE	Entandrophragma angolense	AFRICAN MAHOGANY	VU
MAGNOLIOPSIDA	MELIACEAE	Entandrophragma candollei	AFRICAN MAHOGANY	VU
MAGNOLIOPSIDA	MELIACEAE	Entandrophragma cylindricum	AFRICAN MAHOGANY	VU
MAGNOLIOPSIDA	MELIACEAE	Entandrophragma utile	AFRICAN MAHOGANY	VU
MAGNOLIOPSIDA	MELIACEAE	Guarea cedrata	WIDESPREAD	VU
MAGNOLIOPSIDA	MELIACEAE	Guarea mayombensis	MID ALTITUDE	VU
MAGNOLIOPSIDA	MELIACEAE	Khaya anthotheca	AFRICAN MAHOGANY	VU
MAGNOLIOPSIDA	MELIACEAE	Khaya grandifoliola	AFRICAN MAHOGANY	VU